



HAL
open science

Les prisonniers ” desconfortés ” : les littératures de la prison au bas Moyen Âge

Julie Claustre

► **To cite this version:**

Julie Claustre. Les prisonniers ” desconfortés ” : les littératures de la prison au bas Moyen Âge. Les prisonniers ” desconfortés ” : les littératures de la prison au bas Moyen Âge, 2009, France. pp.89-106. halshs-00925753

HAL Id: halshs-00925753

<https://shs.hal.science/halshs-00925753>

Submitted on 8 Jan 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les prisonniers « desconfortés » : les littératures de la prison au bas Moyen Âge

Julie Claustre, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, UMR 8589-LAMOP

Dans les littératures d'Occident, alors qu'entre l'an mil et l'extrême fin du XIII^e siècle, les textes écrits pendant, ou plus sûrement après, une captivité et témoignant d'un emprisonnement semblent peu nombreux¹, ils se multiplient au XIV^e et surtout au XV^e siècle. La tradition littéraire française ne fait pas exception : les littératures carcérales s'y installent entre 1300 et 1500². Comment l'historien peut-il rendre compte de cette multiplication des écrits de prison au bas Moyen Age ? C'est la question à laquelle ces lignes tenteront d'ébaucher une réponse. Les textes de prisonniers ont pu apparaître comme des témoignages des réalités carcérales médiévales, comme de « véritables documents humains », à l'instar des *Fortunes et adversitez* de Jean Regnier³. Mais parce que le prisonnier, dont la voix est étouffée par les murs, tente de se faire entendre par l'écrit, parce que l'écriture est souvent non seulement thérapeutique pour lui, mais aussi stratégique⁴, les écrits de prisonniers posent à l'historien un problème spécifique de véridicité⁵. C'est donc moins comme des témoignages des réalités carcérales, que comme des vecteurs de motifs culturels, affectifs et mentaux associés à l'expérience carcérale, que l'on tiendra ces textes. On les lira pour l'imaginaire de l'enfermement qui s'y déploie, écho de valeurs qui y sont attachées, même s'il est difficile de dissocier l'étude des *realia* de celle des représentations, tant la fonction et les circonstances de l'incarcération pèsent sur la manière de vivre l'enfermement et sur les modalités de la mise en écriture de l'expérience carcérale.

Écrits d'entre les murs

¹ J. DUNBABIN, *Captivity and Imprisonment in Medieval Europe 1100-1300*, Palgrave Macmillan, 20002, p. 12. Sur les écrits de captivité au haut Moyen Age, ...

² P. CHAMPION, « Introduction », dans *Le prisonnier desconforté du château de Loches*, Paris, 1909, p. XVI évoque le « cortège des poètes prisonniers » ; D. POIRION, *Le poète et le prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Paris, PUF, 1965, p. 133 et suiv. ; R. MENAGE, « Deux poètes en prison : Maître Jean Reynier et le prisonnier de Loches », *Senefiance* 5 (1978), p. 241-249 ; K. KASPRZYK, « L'expérience de la prison et de l'exil chez quelques poètes de la fin du Moyen Âge », dans *La souffrance au moyen âge (France, XIIIe-XVe s.). Actes du colloque organisé par l'Institut d'Études Romanes et le Centre d'Études Françaises de l'Université de Varsovie, octobre 1984*, Warsaw, Éditions de l'Université de Varsovie, 1988, p. 165-179 ; J.-Cl. MÜHLETAHLER, « Charles d'Orléans, une prison en porte à faux. Co-texte courtois et ancrage référentiel : les ballades de la captivité dans l'édition d'Antoine Vérard (1509) », dans *Charles d'Orléans in England 1415-1440*, M.-J. Arn éd., Cambridge, 2000, p. 165-182 ; M.-G. GROSSEL, « Poètes et prisons : autour du livre *Les Fortunes et adversitez* de Jean Regnier », dans *Images de la Guerre de Cent Ans*, D. Couty, J. Maurice et M. Guéret-Laferté dir., Paris, PUF, 2002, p. 155-168.

³ P. TUCCI, *La Poesia di Jean Regnier. I. Orientamenti critici*, Padoue, 1979, p. 54.

⁴ Comme Jean-Pierre Cavaillé l'a souligné pour l'époque moderne, « l'écriture est l'un des seuls moyens d'action pour un prisonnier dès lors que la prison sert à s'assurer physiquement [de lui] et à limiter à l'extrême ses capacités d'action », J.-P. CAVAILLE, « Écrire de la prison et sur la prison sous l'Ancien Régime », dans *L'Écriture emprisonnée. Cahiers de la Nouvelle Europe* 7 (2007), J. Bessière et J. Maar dir., Paris, L'Harmattan, 2007, p. 57.

⁵ Sur le séjour en prison comme objet de représentation littéraire à une époque ultérieure, J. BERCHTOLD, *Les prisons du roman (XVIIe - XVIIIe siècle). Lectures plurielles et intertextuelles de « Guzman d'Alfarache » à « Jacques le fataliste »*, Genève, Droz, 2000.

Les deux derniers siècles du Moyen Âge renouent avec la tradition du prisonnier s'adonnant à la consolation de la composition littéraire et philosophique⁶. Plus d'une quinzaine d'écrivains – seize à vingt – ont ou prétendent avoir connu l'épreuve de l'enfermement et en ont témoigné⁷ dans le domaine français. Le caractère incertain du nombre vient du fait que plusieurs balades de prisonniers, datant du xv^e siècle et publiées par Antoine Vérard au début du xvi^e siècle, sont restées anonymes et qu'on ne peut exclure qu'elles soient l'œuvre d'un même auteur⁸. À l'exception de Jean de Roquetaillade et de l'auteur anonyme du *Liber fortunae* qui écrivait dans les années 1340, tous les auteurs concernés ont écrit au xv^e siècle. Avec Pierre Champion, on pourrait donc dire qu'au xv^e siècle, la « prison fit les poètes »⁹, tant il est vrai que l'on retrouve dans ce cortège des poètes prisonniers de grands noms de la période : Charles d'Orléans, François Villon, Olivier de la Marche, Philippe de Commines¹⁰, René d'Anjou, Eustache Deschamps etc.

Cette multiplication des écrits de prisonniers conservés, si elle ne doit pas tout aux circonstances de la conservation des manuscrits, tient peut-être en partie à la diffusion de l'expérience de la captivité aux xiv^e et xv^e siècles, ce que semble corroborer la floraison des textes conçus pour la consolation des victimes de la captivité, captifs eux-mêmes ou épouses de captifs esseulées¹¹. Plusieurs de ces écrivains sont des prisonniers de guerre ou des otages mis à rançon pendant la Guerre de Cent Ans¹². D'autres sont les victimes de la relative diffusion du recours à l'emprisonnement dans le droit pénal du

⁶ Pour la littérature anglaise, voir J. SUMMERS, *Late-Medieval Prison Writing and the Politics of Autobiography*, Oxford, Clarendon Press, 2004, et pour la littérature italienne, voir les travaux de Guy Geltner (à paraître à la date de cette publication).

⁷ Ce critère exclut plusieurs poètes connus pour avoir subi une captivité, mais qui n'ont laissé aucun écrit s'y rapportant directement : ainsi, Gace de la Buigne qui a écrit le *Roman des deduis*, destiné à l'éducation du duc Philippe de Bourgogne, pendant sa captivité auprès de Jean le Bon ; Pierre Bersuire dont on sait qu'il fut emprisonné pour hérésie avant de devenir prieur de Saint-Eloi en 1354 ; Oton de Grandson qui a bien connu plusieurs fois la captivité, mais n'a pas témoigné de sa propre épreuve, bien qu'il ait consacré sa *Complainte de l'an nouvel* à un chevalier qui partagea sa captivité après la défaite de La Rochelle en 1372 (A. PIAGET, *Oton de Grandson. Sa vie et ses poésies*, 1941, p. 136-137). L'astrologue Simon de Phares, arrêté à la fin de l'année 1490 ou au début de 1491 est retenu quelques mois dans les prisons de l'official de Lyon, puis à la fin de l'année 1494 dans celles de l'official de Paris en raison de ses activités divinatoires, mais il ne dit mot de ces différentes captivités, J.-P. BOUDET, *Le Recueil des plus célèbres astrologues de Simon de Phares*, t. II Présentation et commentaire, Paris, Honoré Champion, 1999, p. 86 et p. 128.

⁸ *Le jardin de plaisance et fleur de rhétorique*, E. Piaget et E. Droz éd., Paris, t. I, 1910, fol. 103v, fol. 105, 105v, 106, 106v, 107.

⁹ *Le prisonnier desconforté... op.cit.*, p. XVI.

¹⁰ L'ancien favori de Louis XI a été emprisonné sous Charles VIII à Loches en 1487, puis à la Conciergerie entre juin 1487 et 1489, Philippe de Commines, *Mémoires*, Mlle Dupont éd., Société de l'Histoire de France, Paris, 1844, t. II p. 262-270 ; J. Blanchard éd., Genève, Droz, 2007, t. I, p. 493-497.

¹¹ J.-Cl. MÜHLETAHLER, « Charles d'Orléans, une prison en porte à faux... » art.cit., p. 166-167. Le *Confort d'ami* de Guillaume de Machaut est offert à Charles de Navarre pour le consoler de sa captivité, voulue par le roi Jean le Bon, P. IMBS, *Le Voir-dit de Guillaume de Machaut. Etude littéraire*, Paris, CNRS, 1991, p. 156-164. Oton de Grandson offre sa *Complainte de l'an nouvel* à un compagnon de captivité, voir n. 8. Pierre de Nesson offre peu après 1424 le *Lay de guerre* au duc de Bourbon prisonnier depuis Azincourt pour le « desennuyer », *Pierre de Nesson et ses œuvres*, E. Piaget et E. Droz éd., Paris, 1925.

¹² Le bourguignon et bailli d'Auxerre Jean Régnier est pris en 1432 par des brigands qui se disent du parti du dauphin, Charles d'Orléans est retenu captif en Angleterre pendant vingt-cinq ans après Azincourt, Jean de Garencières est fait prisonnier par les Anglais en Guyenne en 1407, Olivier de La Marche est fait prisonnier à la bataille de Nancy en 1477, Guillaume Alexis est pris par les Infidèles en Terre Sainte en 1486. Sur le *jus armorum* qui doit s'appliquer au prisonnier de guerre au xiv^e siècle, P.-C. TIMBAL, *La guerre de Cent ans vue à travers les registres du Parlement (1337-1369)*, Paris, CNRS, 1961-1962, p. 305-374.

bas Moyen Age, qu'il s'agisse du droit de l'Eglise¹³ ou du droit séculier¹⁴. Mais François Villon est le seul qui soit poursuivi pour des faits de droit commun. Le célèbre poète, né en 1431 ou 1432 à Paris sous le nom de François de Montcorbier et des Loges, a été au moins par deux fois détenu, d'abord en 1461 comme prisonnier de l'évêque d'Orléans, Thibault d'Aussigny, à Meung-sur-Loire, où il aurait composé une *Epître à ses amis*, puis au Châtelet de Paris en 1462, ce dont témoigne sans doute sa *question au clerc du guichet*¹⁵. Mais on sait qu'il eut affaire à la justice dès 1455, pour une rixe dans l'enceinte du cloître Saint-Benoît qui valut la mort à l'un de ses compagnons, et en 1456, pour un vol commis au collège de Navarre.

L'ampleur de ces textes est très variable. Certains sont de véritables « livres de prison », c'est-à-dire des ouvrages entièrement consacrés à l'expérience de la captivité, comme les *Fortunes et adversitez* de Jean Régnier. Ce bailli bourguignon, capturé vers 1432 par des brigands qui se disaient partisans du dauphin Charles VII, a consacré ainsi plus de 4 800 vers à cette expérience¹⁶. Le livre de prison de l'anonyme de Loches compte environ 2 400 vers¹⁷. Ces deux livres sont d'amples « dits », contenant une part de récit et une succession de ballades, de lais, de rondeaux, intercalés dans le récit, « le plus charmant fourre-tout de la poésie française » comme l'a écrit René Ménéage¹⁸. A l'inverse, d'autres textes de prisonniers comptent quelques feuillets, voire quelques vers à peine, comme ceux de Henri Baude, emprisonné en 1486 à Paris pour une pièce de théâtre jugée subversive et dont on a conservé les deux épîtres versifiées qu'il envoya au duc de Bourbon pour obtenir sa délivrance¹⁹. Olivier de La

¹³ Jean de Roquetaillade, un franciscain auvergnat dissident et qui se dit visionnaire, est poursuivi par l'Eglise dès 1344. Il connaît à partir de cette date une longue vie de captivité, notamment dans les geôles pontificales d'Avignon pendant sept ans au moins. Voir dans ce volume la contribution d'Elsa Marmursztejn. Trois de ses ouvrages prophétiques en latin font état de cette captivité : *Liber ostensor quod adesse festinant tempora*, A. Vauchez, C. Thévenaz Modestin et C. Morerod-Fattebert éd., Rome, Ecole Française de Rome, 2005 ; *Liber secretorum eventuum*, R.E. Lerner et C. Morerod-Fattebert éd., trad. et introd., Fribourg, Editions univervistaires, 1994 ; *Liber vademecum in tribulatione*, BnF, lat. 7371, fol. 22v. S. PIRON, « Le *Sexdequiloquium* de Jean de Roquetaillade », *Oliviana*, 3, 2009 [<http://oliviana.revues.org/index327.html>]. Sur la vie de Jean de Roquetaillade, les motifs et les conditions de captivité, J. Bignami-Odier, « Jean de Roquetaillade (*de Rupescissa*). Théologien, polémiste, alchimiste » dans *Histoire Littéraire de la France*, t. 41, 1981, p. 75-240 ; R.E. LERNER, « Historical Introduction », dans *Liber secretorum eventuum*, *op. cit.*, p. 23-29 ; les éléments d'introduction de Sylvie Barnay et de Hélène Millet dans *Liber ostensor...*, p. 1-12 ; R. E. LERNER, « John the Astonishing », *Oliviana*, 3, 2009, p. 2.

¹⁴ Henri Baude, élu des aides pour le bas Limousin en 1458, est jeté en prison au Petit Châtelet, puis à la prison de Melun, enfin à la Conciergerie entre les 8 et 24 mai 1486 pour une pièce de théâtre, jouée par les clercs de la basoche le 1^{er} mai 1486, qui avait déplu, *Les Vers de maître Henri Baude poète du XVe siècle*, J. Quicherat éd., Paris, 1856. Voir M. BOUHAÏK-GIRONES, *Les clercs de la basoche et le théâtre comique (Paris, 1420-1550)*, Paris, Honoré Champion, 2007, p. 143-149 et p. 196-198. Le « prisonnier desconforté » est apparemment victime d'une disgrâce politique au début du règne de Charles VIII, voir n. 2. Pour une vue synthétique sur l'historiographie de la peine de prison au bas Moyen Age, nous nous permettons de renvoyer à J. CLAUSTRÉ, « La prison de « desconforté ». Remarques sur la prison et la peine à la fin du Moyen Age », dans *La prison, du temps passé au temps dépassé. Actes du colloque international de Lille, 15-16 mai 2008*, S. Humbert et J.-P. Royer éd., à paraître. Un jalon important de cette historiographie reste A. PORTEAU-BITKER, « L'emprisonnement dans le droit laïque au Moyen Age », *Revue Historique de Droit Français et Étranger*, 46 (1968), p. 211-245 et p. 389-428.

¹⁵ François Villon, *Poésies complètes*, C. Thiry éd., Paris, Livre de poche, Lettres Gothiques, 1991. La chronologie des œuvres de Villon est très incertaine.

¹⁶ Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez*, E. Droz éd., Paris, 1923.

¹⁷ *Le prisonnier desconforté du château de Loches*, P. Champion éd., Paris, 1909.

¹⁸ R. MENÉAGE, « Deux poètes en prison... » art. cit., p. 245.

¹⁹ Voir n. 14.

Marche, fait prisonnier en 1477 lors de la journée de Nancy au cours de laquelle tomba Le Téméraire, composa pendant sa brève captivité – elle dura « toute la karesme »²⁰ - le *Débat de Cuidier et de Fortune*, une ensemble de 440 vers qui se terminent sur huit vers qui pleurent la mort de son maître²¹. Il n'évoque que fugitivement la « languison » du prisonnier « prins la journée de plains et de douleur/ la ou morut mon souverain seigneur ». La captivité n'y suscite pas la plainte, mais la méditation sur les caprices de la fortune et elle n'est finalement mentionnée que pour souligner la fidélité du chevalier à son défunt maître dans l'adversité du combat. Eustache Deschamps a laissé trois ballades rapportant sa brève capture - une nuit - par des brigands allemands sur la route de Bohême autour de l'année 1400²². Les circonstances et les durées de la captivité sont donc aussi variables que ses motifs et que la longueur des témoignages que les auteurs ont laissés. Les lieux d'enfermement vont de la fosse la plus sordide à la chambre confortablement aménagée dans la tour d'un château. La liberté de mouvement ainsi laissée au prisonnier est parfois nulle, comme pour le lorrain Philippe de Vigneulles, qui raconte dans sa chronique, avec une foule de détails, son enlèvement par des brigands en novembre 1490 et ses treize longs mois de captivité, occupés à négocier sa rançon et épisodiquement à versifier²³. Elle est au contraire parfois assez large, comme celle qui est laissée à Charles d'Orléans. La diversité des expériences de la captivité est donc grande. En revanche, les disparités entre les profils socioculturels de ces prisonniers qui tous ont su, à un moment ou à un autre, rimer leurs épreuves ne sont pas considérables : il s'agit de princes et de serviteurs des princes ou du roi, à l'exception du maître ès arts Villon et du frère Jean de Roquetaillade, mais tous ont reçu une éducation soignée et partagent une culture de base, latine et cléricale.

Ainsi plusieurs s'inscrivent-ils et semblent-ils se reconnaître dans une tradition littéraire commune. La tradition de l'écriture captive est ancienne : Ovide, Sénèque²⁴, Saint Paul²⁵, Saint Perpetua, Boèce

²⁰ *Mémoires d'Olivier de la Marche*, H. Beaune et J. d'Arbaumont éd., Paris, Société de l'histoire de France, 1885, vol. 3 p. 240-241. Sur le rôle de capitaine de la garde que Olivier de la Marche joua auprès du duc de Bourgogne et sur le sort de ce corps d'élite à la bataille de Nancy, F. VILTART et B. SCHNERB, « Olivier de la Marche et la garde du duc Charles de Bourgogne (1473-1477) », dans *Autour d'Olivier de la Marche. Publication du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes (XIVe-XVIe s.)*, 43 (2003), p. 125-136.

²¹ *Le débat de cuidier et de fortune composé par messire Olivier de la Marche, lui estant prisonnier de la journée de Nansi*, K. Heitmann éd., dans idem, « Olivier de la Marche, « Le débat de Cuidier et de Fortune ». Eine dichterische Meditation über den Untergang Karls des Kühnen », *Archiv für Kulturgeschichte*, 47-3 (1965), p. 283-305. La douleur de La Marche fut sans doute attisée par le sort fait au corps du duc, qu'il dut identifier après la bataille, tant il était défiguré, C. EMERSON, *Olivier de La Marche and the Rhetoric of 15th-Century Historiography*, Woodbridge, The Boydell Press, 2004, p. 72-74.

²² Eustache Deschamps, *Oeuvres complètes*, Queux de Saint-Hilaire éd., Paris, Société des anciens textes français, 1878-1903, vol. VII (1891), p. 57-60, ballades 1302-1304.

²³ *La chronique de Philippe de Vigneulles*, Ch. Bruneau éd., t. III (1473-1499), Metz, 1932 (Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine), p. 194-255.

²⁴ Sénèque fut exilé en Corse peu avant d'atteindre la quarantaine. E. EVRARD, « Sénèque et l'enfermement », dans *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique. Actes du colloque de Strasbourg (5-6 décembre 1997)*, C. Bertrand-Dagenbach, A. Chauvot, M. Matter et J-M. Salamito dir., Paris, de Boccard, 1999, p. 179-190.

se tournèrent vers l'expression écrite pendant une période de captivité²⁶. Si, entre le IX^e siècle et la fin du XIII^e siècle, la continuité de cette tradition est tout sauf évidente, les précédents antiques étaient bien connus à la fin du Moyen Age²⁷ et certains des poètes captifs mirent consciemment leurs pas dans ceux de leurs prédécesseurs. Saint Paul était ainsi cité par le « prisonnier desconforté » détenu dans les dures prisons de Loches vers 1488²⁸. Olivier de la Marche invoquait Boèce dès le quatorzième vers de son *Débat de Cuidier et de Fortune* qui met en scène un dialogue entre deux personnages, le chevalier « cuidier » - c'est-à-dire « vouloir » - et la dame « fortune » qui se présente à lui couronnée, les yeux bandés et tournant une roue²⁹. La *Consolation de philosophie* que Boèce écrivit, alors qu'il était emprisonné sur l'ordre de Théodoric, était lue par certains des captifs français en Angleterre pendant la guerre de Cent Ans, comme le comte Jean d'Angoulême³⁰. La réception tardomédiévale de Boèce était d'ailleurs favorisée par l'existence d'une traduction en français, faite par Jean de Meun aux environs de 1300, assez bien diffusée si l'on en juge par la tradition manuscrite³¹ et assez fréquemment illustrée d'une miniature représentant Boèce³². Le *Liber fortunae*, écrit en français en dépit de son titre latin, est une vision et une consolation écrites à la manière de Boèce. Le narrateur, qui date son texte de 1345, se prétend prisonnier. Il se lamente de sa condition et il reçoit dans son sommeil la vision de dame Fortune qui lui explique pourquoi elle tourne une roue, lui administrant ainsi une leçon de morale dans la tradition boécienne³³.

Au-delà de cette prégnance du motif de la Fortune, le principal point commun de ces textes est qu'ils donnent lieu à des épanchements autobiographiques, à un focus sur la subjectivité qui, sans être

²⁵ M.-Fr. BASLEZ, *Saint Paul*, Paris, Fayard, 1991, p. 213, p. 220 (à Ephèse), p. 244 (à Jérusalem), p. 264 (à Césarée), p. 267, p. 274 (à Rome), p. 284 (à Rome à nouveau).

²⁶ J. SUMMERS, *Late-Medieval Prison Writing...*, p. 1. Dès 1295, Marco Polo s'inscrit à sa manière dans cette tradition, même si l'on doute de la véracité de son propos quand il prétend dans le Prologue de ses *Voyages* écrire pour son loisir, alors qu'il est aux mains des Génois et contraint à l'oïveté.

²⁷ La patience des antiques est un thème fréquent de la théologie morale et de la littérature morale des XIII^e-XV^e siècles. Ainsi, après Sénèque, Pierre Le Chantre citait-il, comme modèle de patience parmi d'autres, Socrate prisonnier, CASAGRANDE, art.cité, p. 47.

²⁸ *Le prisonnier desconforté...*, v. 1658.

²⁹ *Le Débat de Cuidier et de Fortune...*, p. 283. Sur le thème de la fortune dans le *Débat*, voir B. Sterchi, « *Fortuna in Burgund. Die theoretische Debatte im burgundischen Schriftgut und ihre Applikation bei Olivier de la Marche* », dans *Autour d'Olivier de la Marche. Publication du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 43 (2003), p. 220-224.

³⁰ G. DUPONT-FERRIER, « La captivité de Jean d'Angoulême », *Revue Historique*, 62 (1896), p. 42-74.

³¹ V.L. DEDECK-HERY, « Boethius' *De Consolatione* by Jean de Meun », *Mediaeval Studies*, 14 (1952), p. 165-275. Jean de Meun rappelle dans sa préface que le texte a été écrit par Boèce qui avait été « mis en chartre en la cité de Pavie ». L'éditeur a recensé dix-sept manuscrits de cette traduction.

³² Voir la figure de Boèce prisonnier par exemple dans : BnF fr. 1092 (2^e quart du xve siècle), fol. 1 ; fr. 809, fol. 29v, reproduit dans B. MOREL, *Une iconographie de la répression judiciaire. Le châtimement dans l'enluminure en France du XIII^e au XV^e siècle*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques (Archéologie et histoire de l'art, 27), 2007, p. 168. Boèce prisonnier est aussi représenté dans un autre texte : BM Besançon, ms. 0434 (1372), fol. 321. Toutefois, Boèce semble plus souvent représenté alité que prisonnier.

³³ *The Middle French Liber Fortunae. A Critical Edition*, J. L. Grigsby éd., Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1967 ; M. D. CHERNISS, *Boethian Apocalypse. Studies in middle English Vision Poetry*, Norman, Oklahoma, Pilgrim Books, 1987, p. 74.

nouveau dans la littérature médiévale, apporte à la littérature du XV^e siècle une touche spécifique³⁴. Certes, la prison y est encore, comme depuis le 12^e siècle, un motif allégorique, un lieu emblématique de la poésie amoureuse et du lyrisme courtois - la prison sépare les amants, la séparation est la prison de l'amant -. C'est le cas chez Jean de Garençières³⁵, Charles d'Orléans³⁶ et René d'Anjou³⁷, comme dans l'ouverture du *Lais* de François Villon³⁸. L'allégorie courtoise et l'expérience vécue de l'otage y sont d'ailleurs difficiles à distinguer, la veine courtoise se ressourçant aux accents lyriques d'auteurs ayant connu réellement la captivité³⁹. Mais la plupart des textes de prisonniers livrent en fait une plainte et une méditation sur l'expérience de l'enfermement.

La prison apparaît au fil de ces plaintes comme investie par des représentations communes. Au premier rang de celles-ci figure l'Enfer, et ce bien avant le texte que Clément Marot intitulera ainsi au début du XVI^e siècle par lequel il racontera son incarcération au Châtelet de Paris⁴⁰. Dans ce lieu infernal, se révèle une identité mélancolique, deuxième *topos*. Enfin, la sublimation de l'emprisonnement en une épreuve de patience, venue de la tradition patristique, laisse parfois la place à d'autres présentations du temps carcéral où la dérision met à distance, voire conteste, la valeur pénitentielle attachée à l'enfermement.

L'Enfer carcéral

La prison est le lieu de toutes les inconvénients. Plusieurs auteurs mentionnent sans détour l'obscurité, le froid ou au contraire la chaleur, la faim, l'absence d'hygiène, la gêne provoquée par la présence de parasites, la douleur engendrée par les fers⁴¹. Le plus précis dans ce registre qui se veut réaliste est sans doute Philippe de Vigneulle : « yceulx fer me escorchoie les jambe, pour les cloz qui estoient raibaitus, je lez avoie enveloppés de viez drappiaux. Léquelle estoit sy très plains de pusses et

³⁴ J.-Cl. MÜHLETAHLER, « Charles d'Orléans, une prison en porte à faux. Co-texte courtois et ancrage référentiel : les ballades de la captivité dans l'édition d'Antoine Vérard (1509) », dans *Charles d'Orléans in England 1415-1440* M.-J. Arn éd., Cambridge, 2000, p. 165.

³⁵ *Les Poésies complètes de Jean de Garençières, publiées pour la première fois d'après le manuscrit (B.N.Fr. 19139)*, Y. A. Neal éd., Paris, Tournier et Constans, 1953, p. 42-43, ballade XXVB, p. 89-95, Complainte VI.

³⁶ J.-Cl. MÜHLETAHLER, « Charles d'Orléans... », art.cit., p. 172-173.

³⁷ René d'Anjou a été retenu prisonnier pendant près de cinq ans (1431-1436) par le duc de Bourgogne. Il achève dans les années 1450 *Le mortifiement de Vaine Plaisance* (1454) et *le livre du cuer d'amour espris* (1457). Voir M.-G. GROSSEL, « Poètes et prisons... » art. cité, p. 159. Dans le *Cœur d'amour espris*, Cœur et Désir, à la recherche de Dame Merci, connaissent l'emprisonnement, Merci étant elle-même captive de Dangier. René d'Anjou, *Livre du cuer d'amour espris*, S. Wharton éd., Paris, 1980.

³⁸ François Villon, *Poésies*, J. Dufournet éd., Paris, Gallimard, 1973, v. 15-16.

³⁹ D. POIRION, *Le poète et le prince. L'évolution du lyrisme courtois de Guillaume de Machaut à Charles d'Orléans*, Paris, PUF, 1965, p. 134.

⁴⁰ Clément Marot, *L'adolescence clémentine*, F. Lestringant éd., Paris, Gallimard, 1987, p. 245-258. « L'Enfer de Marot servira longtemps de modèle » sous l'Ancien Régime, d'après J.-P. CAVAILLE, « Ecrire de la prison et sur la prison sous l'Ancien Régime », dans *L'écriture emprisonnée. Cahiers de la Nouvelle Europe 7* (2007), J. Bessière et J. Maar dir., Paris, L'Harmattan, 2007, p. 55.

⁴¹ L'anonyme auteur d'une ballade publiée par Antoine Vérard écrit : « je ne voy que ras et souris / poux punaises comme formis/ et pulces sont devant mes yeulx », *Le jardin de plaisance...op.cit.*, fol. 105. Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez... op.cit.*, v. 672 : « Fain et soif, et chault et froidure ».

de vermine que je n'en pouvoie durer⁴². » Il raconte également les dix jours qu'il passa allongé de force dans une fosse et les dégâts physiques alors causés par l'impossibilité d'uriner à son aise⁴³. La pénibilité physique de la contention des corps et le péril qu'elle fait encourir sont soulignés par de nombreux récits, qui ne passent pas sous silence la souffrance des corps. C'est à ceci que semble tenir la nouveauté de la littérature de prison du xv^e siècle. Cette littérature de la plainte du prisonnier décrit assez précisément, avec un souci de réalisme, les conditions d'enfermement et surtout leurs effets physiques et elle emprunte, pour décrire ce lieu de souffrance, l'analogie de l'Enfer.

Premier auteur à décrire l'enfer carcéral, Jean de Roquetaillade. Dans une langue hyperbolique et imagée, Roquetaillade évoque sa geôle comme un lieu immonde, « boueux », sale et puant : c'est le lieu du croupissement, de la putréfaction et de la fermentation des matières. Il le décrit aussi comme un « ventre » et un « intérieur obscur »⁴⁴. La prison est pour lui une profondeur angoissante, une entraille ténébreuse, conforme aux représentations de l'Enfer au XIV^e siècle telles qu'elles ont été étudiées par Jérôme Baschet⁴⁵.

Mais il n'y a pas qu'à ce visionnaire bavard que les représentations infernales de la prison s'imposent. La prison est la « vallée obscure » où l'on est « plongé en tribulation » et le « lac de perdition » chez le « prisonnier desconforté » de Loches⁴⁶. Elle est « la grant boue/ de maleur et d'aversité », « au plus parfont » de laquelle la fortune l'« a planté »⁴⁷. Vallée, lac, boue, profondeur, ces images de béance angoissante sont associées à l'Enfer au bas Moyen Age. Elle est aussi la « fosse », « lieu ort umbragé et vieulx » dans la ballade d'un prisonnier anonyme⁴⁸, « la prison tenebreuse » dans une autre ballade⁴⁹, tandis qu'un troisième prisonnier se dit « enclos en obscur entretien »⁵⁰. François Villon a évoqué par bribes, en particulier dans le *Testament*, ses lieux de captivité : « en ung bas – non pas en ung hault⁵¹ », « en fosse giz⁵² », « bas en terre⁵³ ». Il se dit aussi « retrait ainsi seulet » « com povre chien tapi en reculet⁵⁴ ». Ces mentions, chez un auteur très

⁴² *La chronique de Philippe de Vigneulles*, Ch. Bruneau éd., t. III (1473-1499), Metz, 1932, p. 231.

⁴³ *Ibid.*, p. 209.

⁴⁴ *Liber ostensor... op.cit.*, 9^e traité, § 20-30, p. 520-525.

⁴⁵ J. BASCHET, *Les justices de l'au-delà. Les représentations de l'Enfer en France et en Italie (XIIIe-XIVe siècles)*, Rome, BEFAR, 1993.

⁴⁶ *Le prisonnier desconforté...*, v. 1942-1947, 2034-2042.

⁴⁷ *Ibid.*, v. 486- 490 : « Fortune si m'a fait la moue... puis m'a souillié en la grant boue/ de maleur et d'aversité et au plus parfont m'a planté. »

⁴⁸ *Le jardin de plaisance...op.cit.*, fol. 105.

⁴⁹ *Ibid.*, fol. 105v.

⁵⁰ *Ibid.*, fol. 106. D'autres ballades du même recueil de Vérard évoquent une « prison obscure », fol. 106v et une « prison tenebreuse et obscure », fol. 106v.

⁵¹ François Villon, *Poésies complètes op.cit.*, *Le Testament*, v. 739.

⁵² *Ibid.*, IX *Espitre*, v. 3.

⁵³ *Ibid.*, IX *Espitre*, v. 29.

⁵⁴ *Ibid.*, XI *Ballade*, v. 4-5.

laconique, évoquent une double profondeur, verticale et horizontale, le corps du prisonnier étant perçu comme situé en bas et au fond. Béance, putréfaction, saleté, ténèbres et profondeur sont ainsi associés à la prison dans ces textes. D'autres auteurs ajoutent les « tourments » de la prison⁵⁵, pour parachever un tableau qui calque la prison terrestre sur l'Enfer.

À ces descriptions du lieu d'enfermement comme un Enfer répond une évocation des états de l'âme enfermée qui oscille entre « desconfort », étrangeté et mélancolie.

« Desconfort », étrangeté, mélancolie

Le terme « desconfort » est celui qui revient le plus souvent en français pour qualifier l'état psychique du prisonnier⁵⁶. Le mot est au cœur du rondeau final des *Lamentations* de Jean de Calais, un bourgeois de Paris poursuivi pour avoir médité des Anglais dans les années 1420 et qui s'est mis en « franchise » dans un « moustier », se contraignant lui-même à la réclusion : chaque strophe se termine par les vers « Jehan de Calais debonnaire/ ne te desconforte pas »⁵⁷. Le « desconfort » désigne moins la privation de confort matériel que l'abattement de celui qui est privé de tout soutien affectif et de tout réconfort, il est donc le sentiment propre à l'isolement social. Fréquent, il apparaît comme une litote, complétée par des évocations beaucoup plus concrètes des effets mentaux de l'enfermement. Les mots choisis par les prisonniers sont des métaphores physiques des maux de l'âme enfermée. Le lexique qui explicite et qui donne un contenu à ce « desconfort » moral est donc celui du corps. Les écrivains évoquent ainsi l'expérience carcérale comme « entamant » le corps et la chair, comme menaçant physiquement l'intégrité et l'intériorité du sujet⁵⁸. La déformation, la décoloration et l'anormale pilosité du visage sont évoquées. Tel prisonnier anonyme voit son visage perdre sa couleur dans sa prison : « pour ceste prison despiteuse/ qui par sa durté rigoreuse/ a ma face descoloree »⁵⁹. Tel autre se voit défiguré : « De prison suis tant dommagé/ que cueur et corps me deffigure⁶⁰. » Villon peint son visage déformé par la faim : « Jeuner lui fault dimenches et merdis/ dont les dens a plus longues que

⁵⁵ *Le prisonnier desconforté...*, v. 1914 ; *Le jardin de plaisance...op.cit.*, fol. 105. Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez...* *op.cit.*, v. 913, 1025, 2710, 4022.

⁵⁶ *Le prisonnier desconforté...*, v. 55, 1706, 1907, 1920 ; Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez...* *op.cit.*, v. 2727 ; *Le jardin de plaisance...op.cit.*, fol. 105v : « Mon plaisir n'est que desconfort ».

⁵⁷ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 139.

⁵⁸ *Le prisonnier desconforté...*, v. 172 (« Prison tient ma vie enfermée »), v. 186-187 (« Maladie tient enfermée / ma chair, et mon corps n'est pas sain »), v. 1483 (« Delivre donc mon povre corps »), v. 1506 (« Mon corps est tenu à recoy »), v. 1951-1952 (« De mon povre desolé corps / qui souffre mal et douleurs mainte »), v. 1989. Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez...*, v. 2753-2755 (« Poulx et puces me font bataille / car j'en ay plaine ma drapaille / desquelz ma chair est assaillie. »). *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 107: « Prison te blesse rudement »

⁵⁹ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 105v.

⁶⁰ *Ibid.*, fol. 106.

ratteaux⁶¹ ». Il se décrit entamé dans son énergie vitale et réduit à l'état animal dans le *Débat du cœur et du corps de Villon* : « Ton cœur/ qui ne tient mais qu'à un petit filet/ force n'ai plus, substance ne liqueur/ quand je te vois retrait ainsi seulet/ com povre chien tapi en reculet⁶² ». Jean de Calais regrette dans des termes très proches son confort : « J'ay le ventre plat comme ungs gans/ et la pel velue comme ung chien⁶³ ». Ventre creux et pilosité traduisent sa déchéance. Il se réjouit de l'aide procurée par son épouse, mais c'est pour regretter aussitôt la dépendance dans laquelle il se trouve : « elle me paist comme ung enfant/ je suis comme ung oyseau en cage/ qu'il fault paistre dru et souvent tant du manger que du buvrage⁶⁴ ». L'enfermement entame et diminue l'être physiquement, comme dans son intégrité morale et sociale. La prison entache la renommée et l'honneur, ce que mentionnent le prisonnier de Loches⁶⁵, l'auteur anonyme d'une ballade⁶⁶ ou Jean de Calais qui voit les anciennes marques de déférence retournées en injures⁶⁷. L'être, social et physique, est ainsi amoindri par l'épreuve de l'enfermement.

L'impuissance et la dépendance, déjà suggérées par Jean de Calais, sont durement vécues. Régnier évoque son « douloureux servage⁶⁸ » auprès de sa « maistresse », la prison⁶⁹. Cette impuissance se manifeste dans la personnification d'une prison qui devient capable d'émotions et d'hostilité envers le prisonnier : elle est « ceste prison hayneuse »⁷⁰, la « dure prison fiere hostelaine⁷¹ ». Le prisonnier identifie souvent cette maîtresse à la Fortune, « la puissante » du *liber fortunae*⁷² et « la maleureuse/ qui toutes les douleurs masse » et qui « veult assommer de sa masse » Jean de Garencières⁷³.

La prison arrache l'homme à son univers et l'immerge dans un monde étranger. « Mais estrange m'est la prison », écrit Jean Régnier⁷⁴. Villon évoque son « exil⁷⁵ ». La dépendance dans laquelle le prisonnier se trouve est également évoquée à travers le thème des liens, matériels ou non, qui retiennent les prisonniers. Olivier de La Marche, dans sa captivité sans doute confortable, ne se plaint d'aucun mal physique : il n'est ni malade, ni meurtri par des fers, conformément aux lois du *jus*

⁶¹ *Ibid.*, v. 25-26.

⁶² *Ibid.*, XI Ballade, v. 1-5.

⁶³ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 138.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ *Le prisonnier desconforté...*, v. 1780-1783 : « Aussi je pers la renommée / du monde transitoire et vain/ Mais ne m'en chault, roi souverain / Maishuy de honneur terrienne ».

⁶⁶ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 103v : l'auteur a espoir de sortir de sa prison « pour acquerir honneur et joye ».

⁶⁷ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 138 : « tel me souloit dire beausire/qui me dit de gros motz villains ».

⁶⁸ Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez...*, v. 3862.

⁶⁹ *Ibid.*, v. 43 : « Car Prison si est ma maistresse. »

⁷⁰ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 105v.

⁷¹ *Ibid.*, fol. 106.

⁷² *The Middle French Liber Fortunae... op.cit.*, v. 115 : « je suis Fortune la puissant ».

⁷³ *Les Poésies complètes de Jean de Garencières...*, *op.cit.*, v. 156-158.

⁷⁴ Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez...*, v. 243. Et v. 452 : « en prison suis trop estrange ».

⁷⁵ François Villon, *Poésies op.cit.*, IX *Espitrie*, v. 4.

armorum qui s'impose aux combattants de prix, mais il se dit « franc de lyens fort prins et athachié⁷⁶ ». Si Jean de Garençières met à profit sa captivité à Bordeaux pour versifier courtoisement dans sa prison d'amour, il déploie aussi le thème de la hantise de l'enfermement qui « ceint » le corps, c'est-à-dire qui l'enserme de trop près : « Je suis en l'amoureuse ençainte,/ de tous les costez si ençaint/ que je ne puis estre desçaint./ de ma douloureuse desçainte⁷⁷ ». Plusieurs évoquent la « cage » dans laquelle ils sont enfermés comme des oiseaux : le prisonnier de Loches⁷⁸, Jean de Calais⁷⁹ et Villon à sa manière⁸⁰.

Le « prisonnier desconforté », mis aux fers, décrit précisément les liens qui l'enserment : « Enfermé, clous, doubtant fureur, / estroit tenu – c'est grande hydeur !- / enferré pour tenir mesure »⁸¹. « De murs espoix on lui a fait bandeaux⁸² » répond François Villon qui se souvient d'avoir « menger d'angoisse mainte poire, ensermé⁸³ ». Jean Régnier dit simplement : « nous fusmes bien enforgez⁸⁴ » et plus loin : « enfergié en fers bien estrois⁸⁵ », manières efficaces de traduire l'atteinte corporelle des fers. Philippe de Commines est bien plus rigoureux dans sa description presque technique des « cages » de Louis XI dont il tâta à Loches sous le règne de Charles VIII : « de rigoureuses prisons, comme caiges de fer et d'autres de boys couvertes de platz de fer par le dehors et par le dedans avec terribles serrures de quelque huict pieds de large et de la haulteur d'ung homme et pied plus⁸⁶ ». À travers ces dispositifs matériels qui retiennent le corps - murs, cage, fers -, la prison est ainsi décrite comme le lieu inadéquat dans lequel la subjectivité ne peut trouver à s'adapter parce qu'elle y est à l'étroit. Cette subjectivité à l'étroit entre en crise, que beaucoup évoquent comme leur « mal », mal que certains nomment précisément : c'est leur mélancolie. L'anonyme du *Liber fortunae* écrit ainsi : « cheÿ en grant merancollie / de ce que je estoie en prison / si longuement et sans raison / et sans meffait qui fust en moy⁸⁷. » C'est l'image d'un « dur mostier de melancolie » qui ouvre les *Lamentations* de Jean de Calais⁸⁸. Le prisonnier de Loches trouve là encore des mots très expressifs - « de mon aigre

⁷⁶ *Le débat de cuidier et de fortune... op.cit.*, § 55.

⁷⁷ *Les Poésies complètes de Jean de Garençières, op.cit.*, v. 170-173.

⁷⁸ *Le prisonnier desconforté...*, v. 32-33 : « l'on a bouté le malheureux / en une cage pour chanter ».

⁷⁹ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 138 : « Je suis comme ung oyseau en cage ».

⁸⁰ Dans le *lais*, il se compare à des pigeons en cage, François Villon, *Poésies op.cit.*, *Le Lais*, v. 229-232 : « aux pigeons qui sont en l'essoine/ enserrés sous trappe volière/ [je donne] mon mirouër bel et idoïne / et la grâce de la geôlière. »

⁸¹ *Le prisonnier desconforté...*, v. 79-81.

⁸² François Villon, *Poésies op.cit.*, IX *Espitre*, v. 19.

⁸³ François Villon, *Poésies op.cit.*, *Le Testament Villon*, v. 741.

⁸⁴ Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez...*, v. 225.

⁸⁵ *Ibid.*, v. 4291.

⁸⁶ Philippe de Commines, *Mémoires*, J. Blanchard éd., Genève, Droz, 2007, t. I, p. 493.

⁸⁷ *The Middle French Liber Fortunae... op.cit.*, v. 8-11.

⁸⁸ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 137.

melencolie » -, pour signifier le dégoût proprement viscéral provoqué par l'enfermement⁸⁹. Jean Régnier retrouve lui la couleur de cette bile aigre qui meurtrit les entrailles du mélancolique : « Mon cueur estoit si tourmenté/ je l'avoye plus noir que meure⁹⁰ ». Il nomme lui aussi son mal : « Je suis vrayement/ en merencolie⁹¹ ».

On le sait depuis le livre de Raymond Klibansky, Erwin Panofsky et Fritz Saxl, *Saturne et la Mélancolie*, la mélancolie est l'une des passions de l'âge humaniste et Renaissance⁹². Elle est fille de l'*acédia*, à la fois torpeur et désespoir. Ce péché menace les anachorètes, les reclus, les moines à qui il inspire l'aversion pour leur lieu de réclusion et le dégoût de la vie⁹³. Comme l'*acedia*, elle est « une maladie du corps qui affecte l'âme et une maladie de l'âme qui affecte le corps », c'est-à-dire à la fois une pathologie et un péché propres aux religieux, aux solitaires et aux captifs⁹⁴. Dans l'astrologie, dont les XIV^e et XV^e siècles sont si friands, le tempérament mélancolique est associée à Saturne. Et c'est bien de Saturne que le cœur de Villon se reconnaît le valet : « - Dont vient ce mal ? - Il vient de mon mal eur / Quant Saturne me fist mon fardelet/ ces motz y mist, je le croy. - C'est foleur : / son seigneur es et te tiens son varlet⁹⁵. » Saturne est traditionnellement représenté comme le père du prisonnier, du supplicié et du religieux : sur les dessins et planches gravées où des artistes représentaient le sort des enfants de Saturne, chartreux, prisonniers, pèlerins, mendiants, vagabonds, pendus voisinent⁹⁶. En suivant Jean Starobinski, qui a étudié la pathologie mélancolique pour sa thèse de médecine psychiatrique⁹⁷, on peut considérer que ce qui lie tous ces êtres saturniens est l'absence de rapport harmonieux entre la conscience et le lieu, dans la captivité resserrée ou dans l'errance désorientée.

Le temps de l'enfermement : une épreuve de patience

Le prisonnier vit tout autant dans un rapport disharmonieux au temps, dont le premier signe est le désœuvrement. Jean de Calais, dans son asile forcé, sait que « [son] oisiverie/ est cause de [son] mal

⁸⁹ *Le prisonnier desconforté...*, v. 393.

⁹⁰ Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez...*, v. 913-914 et v. 1429 : « J'en ay le cueur plus noir que meure ».

⁹¹ *Ibid.*, v. 2715-2716 et v. 2727.

⁹² R. Klibansky, E. Panofsky et F. Saxl, *Saturne et la Mélancolie. Etudes historiques et philosophiques : nature, religion, médecine et art*, Paris, Gallimard, 1989 trad. fr. de l'ouvrage de 1964.

⁹³ G. Agamben, *Stanze. Parole et fantasme dans la culture occidentale*, Paris, Christian Bourgeois éd., 1981, p. 21-25 et aussi p. 34-35 et p. 60-61, n. 6 sur le rôle de la patristique dans la genèse de la doctrine renaissante de la mélancolie.

⁹⁴ Y. Hersant, « L'acédie et ses enfants », dans *Mélancolie. Génie et folie en Occident*, Jean Clair dir., Réunion des Musées Nationaux, Galimard, 2005, p. 57 ; Idem, *Mélancolies de l'Antiquité au XXe siècle*, Paris, Robert Laffont (« Bouquins »), 2005 p. 561-562.

⁹⁵ François Villon, *Poésies op.cit.*, XI *Ballade*, v. 31-33.

⁹⁶ Jean Starobinski, « L'encre de la mélancolie », *La Nouvelle Revue française*, 123 (1^{er} mars 1963), p. 410-423, repris dans *Mélancolie. Génie et folie en Occident*, Jean Clair dir., Réunion des Musées Nationaux, Galimard, 2005, p. 24-30, ici p. 27 : « Emprisonnement ou claustration, c'est le sort que toute une tradition astrologique réservait au mélancolique ».

⁹⁷ Jean Starobinski, *Histoire du traitement de la mélancolie des origines à 1900*, Bâle, s.d.

premier⁹⁸ ». L' « ennui » guette aussi ceux qui attendent d'être délivrés par le paiement d'une rançon et de retrouver leur dame, comme Jean de Garençières⁹⁹ ou Jean Régnier¹⁰⁰. Plusieurs des textes rappellent, par des artifices divers - celui du dialogue avec une allégorie de la « raison » comme Jean de Calais ou celui du monologue -, le devoir du captif d'investir ce temps du désœuvrement. La littérature carcérale se coule ainsi dans un moule qui est défini depuis le christianisme antique. L'incarcération, qui était dans l'Antiquité une expérience essentiellement avilissante¹⁰¹, a été transfigurée par les confesseurs et martyrs du christianisme antique, en particulier l'apôtre Paul, en une preuve de la soumission au Seigneur. Ils ont développé une spiritualité de la dépendance, dans laquelle les murs de la geôle sont devenus les « liens de l'Évangile », liens acceptés et voulus par le fidèle. On ne s'étonne pas que Jean de Roquetaillade ait retrouvé cette vision de la prison comme école de patience, lieu de passion (*locus passionis*), lieu du martyr¹⁰². Le prisonnier de Loches le fait aussi : « hélas, mais quant j'ay souvenir / de mes pechiés et grant offence/ patient me font devenir/ et prens en gré ma penitance »¹⁰³. Il confesse ses maux sur plus de soixante vers¹⁰⁴ et il pose la question de savoir s'il mérite pour cela le « torment » et la punition (« pugnir ») de prison¹⁰⁵. Son poème est une longue prière adressée à dieu, dans laquelle il ne cesse d'exprimer sa contrition et qu'il termine par une louange à dieu qui l'a délivré de prison et lui a administré avec cette captivité une « médecine », « une briefve punition », alors que ses péchés le rendaient digne « de l'infernal dampnacion »¹⁰⁶. Jean Régnier, quant à lui, fait écho Jean de Roquetaillade pour faire de la captivité son martyr¹⁰⁷. Il adresse une ample prière préliminaire au Christ qui évoque leur souffrance partagée, puis une longue série de prières aux saints à qui il promet des pèlerinages. Sa captivité est placée sous le signe de la vertu de patience que Reconfort lui recommande¹⁰⁸. Elle devient une expérience exemplaire, comparable à celle de Job¹⁰⁹. La patience apprise par les prières adressées à dieu ou aux figures saintes et par le dialogue

⁹⁸ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 138v.

⁹⁹ *Les Poésies complètes de Jean de Garençières, op.cit.*, Ballade XXV-A, v. 34 ; Complainte, v. 5.

¹⁰⁰ Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez...*, v. 1297.

¹⁰¹ A l'exception de la captivité de guerre, J.-M. Salamito, « L'expérience carcérale de l'apôtre Paul », dans *Carcer II. Prison et privation de liberté dans l'Empire romain et l'Occident médiéval. Actes du colloque de Strasbourg (décembre 2000)*, éd. C. Bertrand – Dagenbach, A. Chauvot, J.-M. Salamito et al., Paris, De Boccard, 2004, p. 171-183 et Idem, « Les « compagnons de captivité » de Paul » dans *Carcer. Prison et privation de liberté dans l'Antiquité classique. Actes du colloque de Strasbourg (5-6 décembre 1997)*, C. Bertrand-Dagenbach, A. Chauvot, M. Matter et J.-M. Salamito dir., Paris, de Boccard, 1999, p. 206-207.

¹⁰² Jean de Roquetaillade, *Liber ostensor quod adesse festinant tempora*, A. Vauchez, C. Thévenaz Modestin et C. Morerod-Fattebert éd., Rome, Ecole Française de Rome, 2005, 9^e traité, § 28, p. 534.

¹⁰³ *Le prisonnier desconforté...*, v. 1798-1801.

¹⁰⁴ *Ibid.*, v. 550-617.

¹⁰⁵ *Ibid.*, v. 619-621.

¹⁰⁶ *Ibid.*, v. 2317-2320.

¹⁰⁷ Jean Régnier, *Les fortunes et adversitez...*, v. 954, 955, 1197, 2762, 4136.

¹⁰⁸ *Ibid.*, v. 2815 et suiv.

¹⁰⁹ *Ibid.*, v. 2959-2962 : « Or prens de Job la droicte voye / En amendant ta conscience, / De pacience te pourvoye, / Si auras de Job l'alliance. »

avec des allégories qui rompent la solitude du sujet enfermé est ainsi un thème privilégié des « livres de prison »¹¹⁰. On retrouve ce thème et ces procédés littéraires de manière moins développée dans d'autres poèmes. C'est ainsi Raison qui exhorte Jean de Calais à la patience¹¹¹ et des prisonniers anonymes adressent à dieu des prières en forme de ballades pour qu'il fasse à l'un pardon de ses péchés et qu'il aide l'autre à « endurer » sa « douleur »¹¹². Quand Philippe de Vigneulles raconte dans sa chronique sa captivité, il y insère une copie des prières qu'il avait écrites dans sa fosse avec du charbon de bois¹¹³. Les « tourments » des prisons se voient ainsi parés d'un sens pour ces lettrés, ces hommes ayant quelque culture latine et cléricale : l'épreuve de prison est une imitation du Christ crucifié.

Quand un prisonnier anonyme se remémore que le Christ est mort « pour nous tous de prison de fermer... en nous ostant d'enfer et son ordure »¹¹⁴, il s'exhorte à la patience en considérant que les prisons terrestres sont une pâle imitation, offerte à tous les hommes, des prisons d'enfer auxquelles le Christ les a arrachés. La prison est donc un entre-deux, un exil qui préfigure le pire au-delà et le meilleur lieu pour se bien préparer au meilleur au-delà. Le temps de la prison terrestre qui pouvait sembler vide est ainsi présenté comme du temps gagné sur les punitions de l'au-delà, du temps gagné vers son salut.

Seul François Villon semble déroger à ce cadre intellectuel qui confère un sens pénitentiel à la prison. Dans le *Testament*, qu'il a écrit après avoir obtenu sa délivrance grâce au roi, il commence par appeler la vengeance et la malédiction divines sur son bourreau, l'évêque d'Orléans Thibault d'Aussigny¹¹⁵. Il trouve ensuite ses propres excuses à ses délits, l'excuse de nécessité d'abord¹¹⁶. Puis, grinçant, il n'hésite pas à affirmer que la « patience », cette épreuve du prisonnier, est le don que dieu a réservé aux pauvres, à ceux qui n'ont ni vin ni pitance¹¹⁷. Villon traite ainsi le thème de la patience avec dérision, voire avec un soupçon de révolte qui va radicalement à l'encontre de la représentation de la prison comme école de patience. Quand les autres prisonniers méditent sur les caprices de

¹¹⁰ Sur la vertu de patience, qui transfigure la douleur en plaisir, voir C. CASAGRANDE, « Il dolore virtuoso. Per una storia medievale della pazienza », *Piacere e dolore. Materiali per una storia delle passioni nel Medioevo*, C. Casagrande et S. Vecchio dir., Florence, 2009 (Micrologus' Library, 29), p. 31-47. L'auteur distingue deux phases essentielles dans l'histoire de cette vertu : la période patristique et la période comprise entre la fin du XII^e siècle et le milieu du XIV^e siècle.

¹¹¹ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 138v : « Endure et endurer te fault /... Et prens en tes maulx pacience ».

¹¹² *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 106v.

¹¹³ *La chronique de Philippe de Vigneulles...op.cit.*, Il s'agit d'oraisons à Notre Dame, sainte Barbe et saint Nicolas, p. 253.

¹¹⁴ *Le jardin de plaisance... op.cit.*, fol. 106v.

¹¹⁵ François Villon, *Poésies complètes op.cit.*, *Le Testament*, I à V, p. 55-56.

¹¹⁶ *Ibid.*, *Le Testament*, XVI-XXI qui se terminent sur les v. 167-168 : « Nécessité fait gens méprendre/ et faim saillir le loup du bois ».

¹¹⁷ *Ibid.*, *Le Testament*, XXXI : « Mais aux pauvres qui n'ont de quoi, / Comme moi, doint Dieu patience ! / Aux autres ne faut qui ne quoi, / Car assez ont vin et pitance. »

Fortune, il chante sa victoire provisoire sur elle : « Au retour de dure prison / où j'ai presque laissé la vie/ se Fortune a sur moi envie/ Jugez s'elle fait méprison/ Il semble que par raison/ Elle dût bien être assouvie/ au retour. / Se si pleine est de déraison/ que veuille que du tout dévie/ plaise à Dieu que l'âme ravie/ en soit lassus, en sa maison / au retour !¹¹⁸ » Quand d'autres prisonniers, comme Henri Baude, adressent des épîtres à des puissants pour qu'ils intercèdent en leur faveur, il écrit au clerc du guichet - c'est la « ballade de l'appel » -, pour faire appel d'une « peine arbitraire » et d'un jugement donné « par tricherie »¹¹⁹. Il esquivé ainsi toute contrition et se dérobe totalement à la moindre expression de pénitence.

Dans les représentations littéraires, tout semble donc en place au XV^e siècle pour que la prison soit identifiée à un châtement terrestre, à une peine par laquelle le châtement divin est anticipé, alors que la peine de prison devient plus fréquente, dans le droit pénal, sans toutefois devenir encore la principale manière de punir¹²⁰. L'expression réaliste et insistante de la souffrance du prisonnier devient un *topos*. Non seulement la prison est présentée dans ces textes comme un châtement adéquat parce qu'elle est une souffrance physique et psychique intense, mais elle apparaît aussi comme le lieu propice à une transformation du corps et de l'âme du prisonnier : le corps porte les traces de la captivité et témoigne ainsi des changements de l'âme qui se tourne vers dieu. La prison, indépendamment des motifs et objectifs précis comme des conditions de la captivité, est ainsi tenue pour un de ces lieux où dans le monde terrestre peuvent se manifester la présence de dieu et se confirmer la promesse de salut. La multiplication des livres et des poèmes de prison au XV^e siècle consacre l'avènement de la prison comme un des lieux qui structurent l'espace féodal¹²¹. Seule la poésie de Villon instille le doute dans ce tableau général très cohérent, révélant une forme d'inquiétude propre à le miner : la prison pourrait-elle n'être que souffrance, sadisme et vengeance des bourreaux, qui n'appellent en retour que désespoir et révolte du prisonnier ?

¹¹⁸ *Ibid.*, *Le Testament*, CLXVI-Chanson, p. 147.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 195.

¹²⁰ Voir n. 14.

¹²¹ Sur les lieux ecclésiastiques polarisant les rapports sociaux au Moyen Age central, D. MEHU, « *Locus, transitus, peregrinatio*. Remarques sur la spatialité des rapports sociaux dans l'Occident médiéval » dans *Construction de l'espace au Moyen Age : pratiques et représentations*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2007, p. 275-293. Sur la notion d'« espace féodal », A. GUERREAU, « Quelques caractères spécifiques de l'espace féodal européen », dans *L'Etat ou le roi. Les fondations de la modernité monarchique en France (XIV^e-XVII^e siècle)*, N. Bulst, R. Descimon et A. Guerreau éd., Paris, 1996, p.85-101.